



Le 12 juin 2013

Communiqué de mise à disposition du prospectus ayant reçu le visa n° 13-270 en date du 11 juin 2013 de l'Autorité des marchés financiers

Ce prospectus est mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission et de l'admission sur le marché NYSE-Euronext Paris d'actions Bolloré SA nouvelles dans le cadre d'une faculté d'échange des actions de la société Plantations des Terres Rouges S.A. contre des actions Bolloré SA nouvelles et portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013, préalablement au retrait obligatoire des actions Plantations des Terres Rouges S.A. La parité d'échange sera de sept actions Bolloré SA (n'ouvrant pas droit au dividende 2012) pour une action Plantations des Terres Rouges S.A. alors que le prix du retrait obligatoire est de 2.000 euros par action Plantations des Terres Rouges S.A.

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et de son Règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers (« l'AMF ») a apposé le visa n° 13-270 en date du 11 juin 2013 sur ce prospectus.

Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux stipulations de l'article L. 621-8-1 du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié si le document est complet et compréhensible et si les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des documents comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de ING Luxembourg (52, Route d'Esch – L-2965 Luxembourg), CM-CIC SECURITIES (c/o CM-CIC Titres, 3, Allée de l'Étoile – F-95014 Cergy-Pontoise Cedex, France) ainsi qu'au siège social de Bolloré SA (Odet, 29500 Ergué-Gabéric France) et de Plantations des Terres Rouges S.A. (boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg).

Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org), de Bolloré SA (www.bollore.com), et de Plantations des Terres Rouges S.A. (www.plantationsdesterresrouges.com).

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle qu'amendée et telle que transposée respectivement dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres financiers ou un quelconque démarchage visant l'achat ou la souscription de titres financiers aux Etats-Unis. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.